

Université Rennes 2 - Haute Bretagne

# Relais Handicap



Pour les étudiants  
en situation de handicap  
permanent ou temporaire



## **Vous êtes en situation de handicap, temporaire ou permanente, le Relais Handicap peut vous aider dans vos études :**

Le Relais Handicap de l'Université Rennes 2 assure l'accueil et le suivi des étudiants en situation de handicap - permanente ou temporaire (fracture, maladie grave, etc.). Le service coordonne l'ensemble des actions mises en place (tutorat, cours de soutien, prise de notes, adaptation de documents, accessibilité des locaux, examens, tiers-temps, insertion professionnelle, etc.) en collaboration avec les différents services de l'Université, principalement la médecine préventive universitaire et les secrétariats des départements.

### **Un accueil spécifique :**

- Accueil individuel, confidentialité, écoute.
- Identification et évaluation des besoins.
- Information sur les aides proposées par le Relais Handicap.
- Sensibilisation aux spécificités du milieu universitaire.
- Totale accessibilité au campus Villejean (visites de l'Université).

### **Mise en œuvre de l'accessibilité au savoir :**

- Adaptation des formations en liaison avec les enseignants, en fonction de la nature du handicap.
- Détection des besoins et organisation de soutiens pédagogiques.
- Aide à la prise de notes : les étudiants peuvent bénéficier de preneurs de notes durant l'année universitaire.
- Assistance d'un spécialiste Langue des Signes Française ou Langage Parlé Complété.
- Transcription de documents en braille.
- Mise à disposition de logiciels adaptés (Dragon Naturally Speaking, Viavoice, etc.)
- Mise à disposition de matériels adaptés (loupes, vidéo agrandisseur, etc.)

### **Aménagements des examens :**

- Préparation et suivi des examens.
- Majoration de temps pour les épreuves écrites et orales.
- Secrétariat d'examen : les étudiants peuvent bénéficier de l'assistance d'un secrétaire.
- Salle individuelle : il est possible, sous condition, de composer seul dans une salle.
- Transcription des sujets d'examen en braille.
- Adaptation dans la présentation des sujets.
- Assistance d'un spécialiste de modes de communications Langue des Signes Française (LSF) ou Langage Parlé Complété (LPC).

**Chaque étudiant pourra bénéficier de ces aménagements après consultation des médecins du SIMPPS (voir contact au dos du fascicule).**

## Logement, bourses, restauration

Le Centre régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) a pour missions traditionnelles le logement, les bourses et la restauration.

### • LE LOGEMENT :

Le CROUS dispose sur Rennes de logements adaptés et aménagés à destination des étudiants en situation de handicap.

### • LES BOURSES :

les étudiants dont le handicap a été reconnu par la MDPH bénéficient de mesures particulières pour l'attribution de bourses notamment en ce qui concerne : les conditions d'âge - la prise en compte des ressources et charges des parents - les études et leur régime.

### • RESTAURATION :

il existe des cafétérias accessibles sur le campus ainsi qu'un restaurant universitaire accessible à proximité immédiate de l'Université Rennes 2.

## Transports

• Du domicile à l'Université ; le transport scolaire et universitaire est de la compétence du Conseil Général. Il est destiné aux étudiants ne pouvant utiliser les transports en commun en raison de leur incapacité. Pour plus d'information, il est nécessaire de contacter le service des transports scolaires de votre département d'origine.

• Le transport urbain de l'agglomération rennaise : «Handistar» est un service de transport spécialisé qui s'adresse aux personnes en situation de handicap qui, à cause d'une déficience physique ou sensorielle, sont dans l'impossibilité d'utiliser les transports en commun.

## Insertion professionnelle :

Comme tous les étudiants de l'Université, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier de l'aide et de l'accompagnement des chargés de mission du secteur Pôle Formation Emploi du SUIO-IP pour l'élaboration de lettres de motivation et du projet professionnel.

Le Relais Handicap peut, grâce à son réseau, aider à la recherche de stage ou à l'insertion professionnelle.

## Relais Handicap

### UNIVERSITÉ RENNES 2

Bât. La Présidence  
(P301/302 - 3<sup>e</sup> étage)

Chargée de mission  
du Relais Handicap :  
**Christine Soulas**

Contact :  
relais.handicap@univ-rennes2.fr  
02 99 14 20 66 ou 13 86

Les coordinateurs handicap :

• **Sylvie Saint-Jalmes**, P301  
02 99 14 13 86  
sylvie.saint-jalmes@univ-rennes2.fr

• **Erwann Delisle**, P302  
02 99 14 20 66  
erwann.delisle@univ-rennes2.fr

## › Pôle santé & social

(SIMPPS - Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)  
Campus Villejean -  
bât. Érève, 2<sup>e</sup> étage -  
Place du Recteur Henri le Moal  
CS 24307 - 35043 Rennes Cedex  
tél. : 02 99 14 14 60

› **CROUS** (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires)  
7, place Hoche - CS 26428  
35002 Rennes Cedex  
tél. : 02 99 84 31 31

› **Handistar**  
40, rue du Bignon  
35135 Chantepie  
tél. : 02 99 26 05 50

› **Handicap Services 35**  
Zone artisanale Le Boulais  
35690 Acigné  
tél. : 02 23 21 01 01  
mél : [association@handicap-services-35.fr](mailto:association@handicap-services-35.fr)

› **Conseil Général** Service Transport  
19, avenue Charles Tillon  
35000 Rennes  
tél. : 02 99 02 32 12  
site : [www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)

## › MDPH 35

(Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Ille-et-Vilaine)  
19 B, rue de Chatillon -  
CS 13103 35031 Rennes Cedex  
tél. : 08 10 01 19 19  
site : [www.mdph35.fr](http://www.mdph35.fr)

› **URAPEDA** (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs)  
31, boulevard du Portugal  
35200 Rennes  
tél. : 02 99 51 91 41  
site : [www.urapeda-bretagne.fr](http://www.urapeda-bretagne.fr)

› **AVH** (Association Valentin Haüy)  
14, rue de la Baudrairie  
35000 Rennes  
tél. : 02 99 79 20 79

› **AFM** (Association Française contre les Myopathies)  
Zone artisanale Le Boulais  
35690 Acigné  
tél. : 02 99 38 82 52

› **APF** (Association des Paralysés de France)  
40, rue Danton - 35700 Rennes  
tél. : 02 99 84 26 66.  
site : [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)

## › Handisup Rennes

Association pour l'emploi des personnes handicapées  
3, rue Alexandre Lefas  
35000 Rennes  
tél. : 02 99 14 66 35

Une liste de sites d'aide à l'insertion professionnelle est disponible sur le site internet de l'université :  
<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/etudes-handicaps-infos-adresses-utiles>